

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 DECEMBRE 2021**

Nombre des conseillers
élus en fonction : 11

Sous la présidence initiale de M. Jacques MICHEL, Maire

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire à 19 h dans la salle de la mairie le 14 décembre 2021 sur convocation adressée par le Maire le 7 décembre 2021.

Étaient présents : M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ; M. HALTER Etienne ; M. ISSELE Christian ; M. JACQUOT Daniel ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

Absent excusé : M. BAUER Christophe (procuration à M. ISSELE Christian).

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021 : Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET TRAVAUX FORESTIERS - EXERCICE 2022 : L'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, fait ressortir un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 95 170 € pour un volume de 1 558 m³. Le montant prévisionnel des travaux d'exploitation s'élève à 48 301 € HT (maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre comprises). Compte tenu des honoraires ONF, le bilan net prévisionnel s'élève à 46 869 € HT. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'état prévisionnel des coupes proposé.

Travaux patrimoniaux : L'ensemble des travaux proposés pour un total HT de 24 183,00 € sont acceptés, avec une réserve pour les travaux d'entretiens proposés en parcelles 12r pour une valeur de 1 336 € HT, sauf décision contraire à intervenir en cours d'année.

LOGEMENTS COMMUNAUX DE L'ANCIENNE ECOLE 65 RUE DE LEYDE : le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder aux travaux de peinture nécessaires par l'employé communal ; demande l'établissement de devis pour le remplacement des radiateurs ; fait le choix des Ets LUTZ pour les travaux de remplacement des fenêtres et volets roulants des 2 logements ; sollicite les aides financières possibles.

TRAVAUX DE REFECTION DU JEU DE QUILLES : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre émise par l'entreprise G-Terrassement ci-dessus, pour un montant hors taxes de 3 579,00 €.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL : Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide les modifications suivantes :

DEPENSES : Article 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 20,00
RECETTES : Article 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	+ 20,00

COMMUNICATIONS, DIVERS

A : Communication aux habitants : les boîtes communales n'ayant plus le même effet de diffusion de l'information communale, une réflexion est en cours pour un moyen plus visuel de communiquer.

B : Intervention sur le réseau de l'eau : Un cahier des charges relatif aux matériels à utiliser lors de toute intervention sera mis en place avec l'entreprise Hydr'Eau Services en charge du réseau d'eau de la commune.

C : Travaux : L'entreprise Villaume d'Hurbache va établir un devis pour refaire le mur de la mairie. Un devis sera également demandé à Gérald Metz s'il lui est possible de faire ces travaux.

D : Révision du SCOT : Le Maire informe le conseil sur :

- les modifications du SCOT en cours en vue de son approbation
- les effets et les conséquences pour la commune du volet aménagement du territoire de la Loi Climat et Résilience ayant pour objectif de parvenir à zéro artificialisation des sols (ZAN) d'ici 2050.

E : Compétence Eau et Assainissement : Le maire rapporte la réunion du 07/12/21 à la COM COM concernant le démarrage de la réflexion sur le transfert de la compétences Eau et Assainissement (obligation au 01/01/2026) qui a été décidée pour le 01/01/2025.

E : Consommations communales : un état des consommations de fioul par bâtiments depuis 2015 et des consommations d'électricité pour l'éclairage public sur les dernières années sont exposés aux membres du conseil.

G : Déneigement : l'ensemble des membres a remarqué la disponibilité et l'efficacité de l'employé communal pour sa première sortie. Michèle LUDWIG demande à ce qu'il puisse veiller à déneiger l'accès à l'église au moment des cultes.

Le Maire
Jacques MICHEL

